



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

LE LIEN

Volume 43 | Numéro 3

Le 18 décembre 2018

Mot de la présidente

Les plus petits comptent les dodos avant de pouvoir enfin déballer leurs cadeaux de Noël, alors que les enseignantes et enseignants ont commencé le décompte des journées avant le long congé des Fêtes. Vous sentez la fébrilité des élèves dans les écoles et les centres quand une tempête de neige est annoncée. Au bureau du syndicat aussi nous observons une certaine effervescence, mais d'un tout autre ordre. Je réponds à des appels d'enseignantes et enseignants fatigués par la lourdeur de leur tâche, des enseignantes et enseignants qui n'en peuvent plus de modifier les apprentissages et d'autres qui ne supportent plus de se faire bousculer par des jeunes.

J'aimerais pouvoir vous dire que 2019 sera meilleure que 2018, que le nouveau gouvernement va résoudre les problèmes que nous soulignons régulièrement et que vous allez souffler un peu plus. Mais je ne peux pas. En revanche, ce dont je peux vous assurer c'est que pour la deuxième portion de l'année scolaire, vous continuerez de faire des miracles avec peu de ressources :

- L'orthopédagogue arrivera à amener un élève à comprendre une notion de maths qui n'avait jamais été maîtrisée.
- L'enseignante en maternelle félicitera un enfant qui a réussi à attendre son tour de parole.
- Le spécialiste créera un lien significatif avec un groupe plus difficile.
- Le titulaire proposera un projet stimulant pour ses élèves, même s'il a déjà de la difficulté à passer sa matière de base.



Toutes ces actions sont des gestes de bienveillance. Vous êtes bienveillantes et bienveillants. Maintenant, prenez le temps de vous reposer. Décrochez pendant le congé des Fêtes. Lisez le livre que vous avez acheté en vous disant que vous alliez le dévorer à un moment donné. Soupez avec ces amis que vous côtoyez moins. Jouez dehors avec vos enfants sans vous soucier que la cloche de la récréation sonnera.

Passez de joyeuses Fêtes!

Kathy

Calendrier des activités

	Janvier		Février
	• Tournée SEC-CSQ et Fonds FTQ		• Tournée SEC-CSQ et Fonds FTQ
15	• EHDAА paritaire	5	• Conseil d'administration
21	• Rencontre CPC	7 et 8	• Conseil général des négociations à Trois-Rivières
31	• Rencontre spécialistes	12	• Conseil syndical
31 et 1 ^{er}	• Réseau des jeunes—CSQ	13 au 15	• Conseil fédéral à Boucherville
		21 et 22	• Réseau des femmes

www.secharlevoix.ca



Syndicat de l'enseignement de Charlevoix



91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156

Télécopieur : (418) 665-3031

Réseau d'action sociopolitique

Les 15 et 16 novembre derniers, j'ai participé, au nom du SEC, au Réseau d'action sociopolitique (RASP) de la CSQ. Les deux sujets de l'heure que sont les dernières élections provinciales et l'urgence climatique ont monopolisé une bonne partie des discussions et des présentations.

KAKISTOCRATIE, n.f.

Gouvernement exercé par des personnes médiocres

(source : *Le Robert*)

En guise d'ouverture politique, madame Anne Dionne, vice-présidente de la CSQ est venue nous rappeler quelques-unes des intentions du nouveau gouvernement de François Legault, ouvertement antisyndical, faut-il le rappeler. La CAQ s'est engagée à stabiliser le financement des services publics alors que le besoin de l'augmenter est criant dans tous les secteurs. À l'instar de Justin Trudeau, elle a aussi promis une réforme du scrutin afin d'y inclure une forme de proportionnalité, mais le système actuel lui ayant été favorable, le projet risque de mourir dans son œuf. Legault pratique allègrement l'aveuglement volontaire devant l'importance d'agir en matière environnementale et devant les politiques de libre-échange nettement désavantageuses pour nos agriculteurs. La CSQ, en conseil général, s'est donc dotée d'un plan d'action et d'un échéancier de lutte à cet antisyndicalisme et au cynisme qui risque de gagner bien des citoyens dans ces quatre prochaines années caquistes.

Gabriel Danis, conseiller CSQ, a pris le relais et sa présentation sur le paysage politique postélectoral a permis de faire le point, plus précisément, sur ce qui nous attend, enjeu par enjeu. Notons au passage que le taux de participation aux dernières élections (66,45%) a été le deuxième plus bas depuis 1927 (le plus bas étant 2008). C'est, à plusieurs points de vue, une élection historique. En effet, un parti nouvellement mis au monde remporte une élection et prend la majorité du salon bleu, le bipartisme PLQ-PQ est peut-être derrière nous, la question nationale semble prendre moins d'espace et le vote paraît de plus en plus être une façon de se débarrasser d'un gouvernement davantage qu'une façon d'en choisir un.

La CAQ, quoique majoritaire, a un gouvernement fragile. Danis parle d'ailleurs d'un « géant aux pieds d'argile ». En effet, le faible taux de participation à cette élection, l'autoritarisme de son chef, son effectif anémique, son manque d'expérience et son absence dans

les régions affaiblissent sa légitimité. Et, on l'aura remarqué lors de la soirée électorale, sa victoire s'est soldée par une absence quasi totale d'engouement populaire. Ce pourrait bien être l'histoire d'un douloureux mandat sans lendemain...

L'émergence de Québec solidaire, qui se retrouve coude à coude avec le PQ, démontre aussi que le 1^{er} octobre dernier pourrait être une élection charnière. À suivre.

Durant cette campagne électorale, la FSE, la CSQ et Équiterre ont reçu des mises en demeure du DGEQ pour, semble-t-il, avoir émis des publications qui constituent des dépenses électorales. Cette soudaine résurgence de la loi électorale a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs articles dans les journaux. Pour nous aider à bien cerner la problématique, Nathalie Léger, avocate à la CSQ, est venue nous expliquer la *Loi électorale* et ses éléments essentiels.

La table était mise pour les allocutions de Marc Ranger, président du Syndicat canadien de la fonction publique, d'Atim Leon, conseiller politique à la FTQ et de Marie-Ève Leclerc d'Équiterre, sur leur campagne respective de mobilisation et de lutte, notamment *On mérite mieux* et *Vire au vert*. Grosso modo, les groupes syndicaux, environnementalistes et progressistes devront plus que jamais prendre d'assaut l'espace public et faire pression sur les élus s'ils souhaitent un changement de cap à court ou moyen terme.

La conférence du philosophe et président de la Ligue des droits et libertés, Christian Nadeau, a agréablement conclu ma présence à ce réseau. C'est un cours sur l'histoire et la définition de la liberté d'expression au Québec que Nadeau nous a offert, une liberté qu'on tient peut-être trop souvent pour acquise sous prétexte qu'ailleurs elle est encore moins présente. Je résume. Si notre liberté d'expression existe dans la mesure où elle

ne dérange personne, elle n'existe pas. La liberté d'expression, par définition, existe si et seulement si on permet l'expression d'idées qui dérangent (dans le respect des lois bien entendu). Manifester, contester la tenue d'un événement, faire la grève, publier des avis, etc., dans une société qui dit promouvoir la liberté d'expression, sont des gestes qui devraient être protégés précieusement au lieu d'être réprimés par des lois spéciales, des menaces de poursuites, des clôtures et des matraques. De l'autre côté, la fabrication d'une désinformation sous forme de chroniques d'opinions par des médias qui se drapent hypocritement d'une éthique journalistique n'est pas une manifestation de la liberté d'expression. La distinction entre une vérité qui dérange et un mensonge est assez fondamentale... De quelque côté du spectre politique qu'on se trouve, bref, il faut savoir qu'une liberté d'expression en suppose

toujours une probablement aussi forte, mais opposée. La possibilité de s'exprimer et de déranger amène la possibilité de recevoir une réplique. C'est normal et c'est sain. Tant que les discours ne versent pas dans la diffamation, la calomnie, l'appel à la haine, à la violence ou dans la désinformation volontaire, nous sommes en présence d'un espace public où le débat est libre et où les idées circulent librement. Force nous est d'admettre que ce n'est pas le cas ici et maintenant.

Voilà. J'ai déjà pris beaucoup d'espace ici et beaucoup de votre précieux temps. Si vous désirez plus d'information sur les présentations de ce réseau, contactez-moi et je vous répondrai avec plaisir.

Syndicalement,
Jaquis Gagnon, enseignant à la FGA

Prenons action contre les risques psychosociaux au travail

*Les gens meurent et ils ne sont pas heureux, bandes de caves! -
Albert Camus et Claude Péloquin, l'autre midi à la table d'à côté.*

Pourquoi?

L'organisation du travail peut favoriser (ou non) la santé mentale. La culture organisationnelle, les conditions de l'organisation du travail ainsi que certaines contraintes organisationnelles peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé physique et psychologique. En orientant les pratiques du milieu, on peut réduire les risques de présentéisme¹, d'absentéisme, d'accident du travail et d'invalidité.

Quoi?

Les 7 risques psychosociaux ciblés par l'INSPQ², l'IRSST³ et l'ISQ⁴ sont :

- Surcharge de travail
- Manque d'autonomie
- Faible reconnaissance
- Injustice au travail
- Manque de soutien
- Harcèlement psychologique
- Insécurité d'emploi

Les différents documents fournis à nos délégués syndicaux permettent de mieux cibler ce que représente concrètement dans nos milieux de telles situations. Le contenu de ces documents est aussi disponible en ligne⁵.

Comment?

Nous sommes toutes et tous invités à faire part à l'exécutif du syndicat de nos situations vécues autant que possible, appuyées par des faits. Ensuite, nous établirons ensemble les actions à cibler en fonction des risques les plus prépondérants. Parce qu'ensemble, on va plus loin.

Émile G. Ouellet, enseignant à la FGA

¹Venir travailler tout en étant malade
²Institut National de Santé Publique du Québec
³Institut de Recherche Robert-Sauvé en Santé et Sécurité au Travail
⁴Institut de la Statistique du Québec
⁵<http://pasdanstatete.lacsq.org/>



Les avantages du REER+

Par Stéphane Côté, conseiller technique

Le REER+ au Fonds vous offre deux avantages fiscaux qui, combinés, peuvent vous donner une économie d'impôt variant entre 57,5 % et 83,35 % du montant cotisé!

Premier avantage : les crédits d'impôt¹

Le REER+ vous donne droit à des crédits d'impôt totalisant 30 % du montant cotisé. Le montant de cotisation maximal admissible aux crédits d'impôt est de 5 000 \$

par année, par personne, ce qui représente une économie d'impôt additionnelle de 1 500 \$ (750 \$ au Québec et 750 \$ au fédéral).

Deuxième avantage : la déduction fiscale REER².

Vous profitez aussi de l'économie d'impôt à laquelle tous les détenteurs de REER ont droit. Cette déduction varie de 28,5 % à 53,35 % selon votre taux d'imposition marginal.

Pourquoi je bénéficie de crédits d'impôt lorsque je cotise au Fonds de solidarité FTQ?

Les gouvernements ont accepté d'offrir ces crédits d'impôt dans le but d'encourager les travailleurs du

Québec à épargner au Fonds de solidarité FTQ afin qu'il puisse poursuivre sa mission économique essentielle.

Quelle différence y-a-t-il entre le REER+ au Fonds de solidarité FTQ et les autres?

Le REER+ au Fonds vous offre 30 % d'économies d'impôt additionnelles. Mais la plus grande différence, c'est dans son impact social qu'on la retrouve. Le Fonds investit dans des entreprises selon des critères d'équité sociale et de développement durable. Il contribue aussi

au développement socioéconomique du Québec en s'impliquant dans plusieurs projets de logements communautaires et d'économie sociale. Un REER au Fonds est doublement profitable : d'abord pour vous, puis pour l'ensemble des Québécois.

Pourquoi mon conseiller financier ne m'a-t-il jamais parlé du REER+?

Le Fonds de solidarité FTQ n'a retenu les services d'aucun courtier en valeurs mobilières pour effectuer le placement de ses actions. Les actions du Fonds sont

vendues uniquement par l'entremise de son réseau RL et de son personnel. De plus, le Fonds de solidarité FTQ ne verse aucune commission.

Stéphane Côté	Charles Héту	Alexandre Girard
École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ	charlesh3030@gmail.com	coyolt@hotmail.com
Z10.charlevoix@lacsq.org	418-240-0449	418-633-8862

¹ Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

² Notez que les tranches de revenu imposable ainsi que les taux d'imposition utilisés sont établis selon les règles fiscales en vigueur au 1er janvier 2018.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du [prospectus](#) sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Régime d'assurance collective CSQ – Résumé du renouvellement 2019 chez SSQ

Le Conseil général de la CSQ a récemment adopté les conditions de renouvellement pour l'année 2019 du régime d'assurance collective de personnes CSQ.

Régime d'assurance collective CSQ – Renouvellement 2019	
<i>Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2018)</i>	
Régime d'assurance	Variation
Assurance maladie	Hausse globale de 9,5 %, mais modulée différemment selon le régime (Maladie 1, 2 ou 3)
Assurance salaire de longue durée	Diminution de 12,3 %
Assurance vie :	
♦ de base de la personne adhérente (10 000 \$ et 25 000 \$)	Diminution de 100 %
♦ additionnelle (pers. adhérente et pers. conjointe)	Aucune variation
♦ de base des personnes à charge	Aucune variation

Aussi, les modifications contractuelles suivantes ont été apportées :

a) Changement de régime d'assurance maladie

Afin de rendre le régime plus souple et adapté aux besoins des personnes adhérentes, une modification administrative a été apportée au volet assurance maladie, soit :

Possibilité de changement à la hausse (passer de Maladie 1 à Maladie 2 ou 3 ; ou passer de Maladie 2 à Maladie 3) du régime d'assurance maladie sans preuve d'assurabilité et sans qu'un événement de vie ne survienne. Le nouveau régime devra toutefois être maintenu durant une période minimale de 24 mois, après quoi il pourra être réduit en tout temps.

b) Contribution maximale annuelle (assurance médicaments)

Pour la garantie « médicaments » des régimes Maladie 1, 2 et 3, dès que le déboursé annuel excèdera 890 \$ par certificat pour l'année civile 2019, les médicaments seront remboursés à 100 %. Ce déboursé annuel, qui s'élevait à 860 \$ en 2018, est majoré chaque année, et ce, jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 85 % de celui du régime public (décision du conseil général de mai 2014).

c) Abolition du remboursement maximal par traite-

ment ou par consultation de professionnelles ou professionnels de la santé (régimes Maladie 2 et 3)

Dans les régimes Maladie 2 et 3, le remboursement maximal par traitement ou par consultation est aboli. Ainsi, le remboursement sera de 80 % du montant déboursé pour le traitement ou la consultation, mais en tenant toutefois compte des normes raisonnables de la pratique courante (frais usuels ou coutumiers) des professions de la santé impliquées.

d) Maximum annuel par professionnelle ou professionnel de la santé (régimes Maladie 2 et 3)

Pour les régimes Maladie 2 et 3, l'ensemble des garanties de professionnelles et professionnels de la santé sera regroupé (à l'exception de la psychothérapie) pour l'application du maximum de remboursement annuel. Antérieurement, un maximum était appliqué pour chacune des garanties ou par petits regroupements. Le remboursement maximal (par personne assurée, par année civile) sera de 1 000 \$ en Maladie 2 et de 2 000 \$ en Maladie 3. Cette modification est apportée en raison de fréquents questionnements par rapport aux montants remboursés pour les professionnelles et professionnels de la santé.

Source : Diane Rancourt, conseillère au service de la sécurité sociale de la CSQ

Sécurité sociale

TABLEAU DES PRIMES D'ASSURANCES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019 — PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE

	Individuelle	Monoparentale	Familiale
Maladie 1	39,33 \$	58,57 \$	97,03 \$
Maladie 2	51,91 \$	77,52 \$	125,38 \$
Maladie 3	67,50 \$	100,93 \$	160,46 \$
Maladie Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

COMPLÉMENTAIRE 2 — ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE — RÉGIME « B »

Régime « B »	0,886 % du salaire
--------------	--------------------

COMPLÉMENTAIRE 3 — ASSURANCE VIE

Assurance-vie de la personne adhérente (par 1 000 \$ de protection)	
Premiers 5 000 \$	0,000 \$
20 000 \$ suivants	0,000 \$

ASSURANCE-VIE ADDITIONNELLE DE LA PERSONNE ADHÉRENTE ET DE LA PERSONNE CONJOINTE (PAR 1 000 \$ DE PROTECTION SELON L'ÂGE DE LA PERSONNE ADHÉRENTE)

- Moins de 30 ans	0,016 \$
- 30 à 34 ans	0,018 \$
- 35 à 39 ans	0,024 \$
- 40 à 44 ans	0,033 \$
- 45 à 49 ans	0,052 \$
- 50 à 54 ans	0,087 \$
- 55 à 59 ans	0,152 \$
- 60 à 64 ans	0,212 \$
- 65 à 69 ans	0,300 \$
- 70 à 74 ans	0,373 \$
- 75 ans ou plus	0,805 \$

Assurance-vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge

	0,92\$
--	--------

NOTES :

- ♦ Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance maladie obligatoire, au régime complémentaire 1 de soins dentaires, au régime complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée obligatoire et au régime complémentaire 3 d'assurance vie de base de la personne adhérente, et ce, pour toute l'année.
- ♦ La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces primes.
- ♦ Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour la durée de l'année civile en cours est déterminé selon l'âge atteint par la personne adhérente au 1^{er} janvier de cette année civile.

SÉCURITÉ SOCIALE

TAUX ET PRIME 2019

RRQ

Maximum des gains admissibles (MGA) :	57 400 \$
Taux :	5,55 %
Exemption :	3 500 \$
Maximum des gains cotisables (57 400 \$ - 3 500 \$)	53 900 \$
Cotisation maximale (53 900 \$ x 5,55 %)	2 991,45 \$

RQAP

Minimum de revenus assurables	2 000 \$
Maximum de revenus assurables	76 500 \$
Taux de cotisation	0,526 %
Cotisation maximale	402,39 \$

Assurance emploi

Maximum de la rémunération assurable	53 100 \$
Taux de cotisation	1,25 %
Cotisation maximale	663,75 \$

RREGOP

Taux de cotisation	10,88 %
--------------------	---------

Le taux de cotisation pour l'année 2019 s'applique donc comme suit :

[Salaire annuel—14 350 \$ (25 % du MGA)] X 10,88 %¹

1 Pour les salaires inférieurs au MGA, une contribution gouvernementale réduit le taux effectif de cotisation.

Exemple pour un salaire de 80 572 \$:

$(80\,572 \$ - 14\,350 \$) \times 10,88 \% = 7\,204,95 \$$

Stéphane Côté, conseiller technique

Consultation sur le calendrier scolaire 2019-2020

Plus d'une centaine d'entre vous ont participé au sondage sur le calendrier scolaire 2019-2020. La majorité a retenu le projet du Comité de participation commission (CPC) c'est-à-dire une rentrée le lundi 26 août avec cinq journées pédagogiques, une journée pédagogique lors de la Journée nationale des Patriotes du 18 mai et un départ le vendredi 26 juin 2020. Nous avons donc transmis ces résultats aux services éducatifs de la commission scolaire. Il est à noter que nous avons demandé de

reporter la journée pédagogique du vendredi 20 septembre au vendredi 31 janvier, et ce, afin de respecter l'entente locale qui prévoit des répit de trois jours à intervalle régulier et parce qu'on compte déjà sept journées pédagogiques et deux congés durant les trois premiers mois de l'année scolaire. Merci de votre participation et à l'an prochain!

Stéphane Côté, conseiller technique

Le numérique et la FSE-CSQ, ce que nous révèle l'enquête

Devant l'importance des transformations sur le plan du travail, des milieux de travail et des conditions de travail, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a amorcé un grand chantier sur le numérique. Il s'agit d'un document très détaillé, dont je vous isole quelques constats.

Le numérique et la FSE, une forte participation

- 4 800** membres de la FSE ont participé à l'enquête CSQ sur le numérique, lancée le 1^{er} novembre 2017.
- 17** ans et 2 mois, c'est l'ancienneté moyenne des répondantes et répondants.
- 97,5 %** des enseignantes et enseignants sont extrêmement favorables à l'utilisation des outils numériques dans leur travail.

Le numérique, vecteur d'amélioration des milieux de travail

- 65 %** des enseignantes et enseignants ont constaté une amélioration du partage des tâches avec leurs collègues.
- 71 %** ont constaté une amélioration de la collaboration et du soutien interprofessionnel.
- 75%** ont amélioré la communication avec leurs collègues grâce à l'utilisation des outils numériques (42 % avec les élèves ou les étudiantes et étudiants).
- 89 %** ont constaté une amélioration de l'accès à leur dossier employé.

Le numérique, vecteur de bouleversement du travail

- 66 %** ont fait face à une augmentation du nombre de tâches à effectuer.
- N° 1** le manque de temps pour l'appropriation et pour la maîtrise des outils numériques est l'obstacle principal identifié par les répondantes et répondants.

Une frontière de plus en plus mince entre vie personnelle et vie professionnelle; travail rémunéré et non rémunéré

- 80 %** utilisent leur matériel technologique personnel (ordinateur, téléphone, tablette) pour réaliser des tâches professionnelles.
- 78 %** réalisent des tâches professionnelles liées à l'utilisation des outils numériques sur le temps personnel, en dehors des heures normales de travail (consultation de courriels, appels téléphoniques, autres tâches professionnelles liées au numérique).
- 23 %** ont constaté une augmentation du télétravail (60 % des enseignantes et enseignants ont répondu *ne s'applique pas*).

Des besoins de formation criants

- 77%** des personnes répondantes ont reçu de la formation sur l'utilisation des outils numériques. Ces formations sont toutefois de courte durée et portent sur l'utilisation de base des outils numériques.
- 90 %** des enseignantes et enseignants choisissent de mieux maîtriser les outils numériques ou de développer des activités avec ces outils en dehors des heures de travail (régulières et supplémentaires rémunérées).

Le numérique et les élèves, étudiantes et étudiants

- 73 %** ont constaté une amélioration de la motivation des élèves et des étudiantes et étudiants (24 % aucun impact; 3 % une détérioration).
- 70 %** ont constaté une amélioration de l'apprentissage des élèves et des étudiantes et étudiants (27 % aucun impact; 3 % une détérioration).

Extrêmement favorable à l'utilisation des outils numériques, le personnel enseignant souhaite améliorer ses compétences pour soutenir son engagement professionnel auprès des élèves et améliorer ses conditions d'exercice. Toutefois, des impacts négatifs ont été notés dans les conditions d'exercice. Comme constaté dans de nombreuses recherches, le numérique bouleverse le travail, notamment la frontière entre la vie privée et la vie professionnelle, entre le travail rémunéré et non rémunéré et entre le travail physique et vir-

tuel. Nous assistons donc à des transformations qui facilitent, qui bouleversent et qui revalorisent le travail des personnes qui œuvrent en éducation. Cependant, ces transformations risquent de remettre en question des cadres réglementaires et conventionnés sur les conditions dans lesquelles les enseignantes et enseignants sont appelés et seront appelés à exercer leur travail.

Tiré du document A1819-CF-030

Kathy Beauséjour, présidente

Tournée 2019 Fonds de solidarité FTQ et SEC-CSQ

Par Stéphane Côté, conseiller technique et responsable local au Fonds FTQ

Encore une fois cette année, une tournée du Fonds FTQ et du SEC-CSQ aura lieu dans chaque école et centre de la commission scolaire. Au cours de cette tournée, il me fera plaisir de vous inviter à préparer votre retraite ainsi que de vous informer et répondre à vos questions syndicales ou sur le Fonds de solidarité FTQ. Voici les dates retenues pour chacune de vos écoles :

Dates	Écoles visitées
Jeudi 10 janvier (jour 9)	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (AM) et Marie-Victorin (PM)
Lundi 14 janvier (jour 2)	Saint-François (AM) et Sir-Rodolphe-Forget (PM)
Mercredi 16 janvier (jour 4)	École secondaire du Plateau et CÉAFP (Pavillon Les Cimes)
Jeudi 17 janvier (jour 5)	Laure-Gaudreault
Mercredi 23 janvier (jour 9)	Dominique-Savio (AM) et Marie-Reine (PM)
Vendredi 25 janvier (jour 2)	Centre éducatif Saint-Aubin et CÉAFP (Pavillon Saint-Aubin)
Mercredi 30 janvier (jour 5)	Notre-Dame-de-Lorette (AM) et Léonce-Boivin (PM)
Vendredi 1 ^{er} février (jour 7)	Saint-Pierre
Mardi 5 février (jour 9)	Félix-Antoine-Savard
Jeudi 7 février (jour 2)	Fernand-Saindon (AM) et Beau-Soleil (PM)
Mardi 12 février (jour 4)	Marguerite-d'Youville

Réseau des jeunes - CSQ

Nous y avons traité entre autres des effets de la légalisation du cannabis et du rôle de l'État vis-à-vis des nombreux avertissements sur les changements climatiques. Nous y avons également discuté de la prochaine négociation du secteur public qui arrive à grands pas.

Sur le rôle de l'État concernant les mesures à adopter afin de minimiser l'empreinte carbone du Québec

Nous avons discuté de l'importance de mesures cohérentes et concertées de la part des citoyens et du gouvernement. La transition énergétique est une formidable occasion de repenser le modèle québécois tout comme l'a été la transition vers l'hydroélectricité au cours des années 70 et 80. Au cours de cette période, les émissions de GES ont diminué de 43% mais depuis, pratiquement plus rien. Environ les 2/3 de la cible d'émission de GES pour 2020 restent à atteindre et sur le 1/3 déjà accompli, une grande partie est attribuable à des fermetures d'usines plus polluantes et moins rentables. Pour réussir la transition énergétique, il est impératif que les mesures mises en place ne soient pas pensées sur une vision d'un mandat de 4 ans, mais plutôt sur un horizon de 20-30 ans.

Sur la légalisation du cannabis

Nous avons discuté de l'approche privilégiée par la Société Québécoise du cannabis (SQDC). Lors de la légalisation, les données sur les habitudes de consommation étaient très limitées. Il sera donc difficile de mesurer les impacts de la légalisation sur la consommation à court terme. Les spécialistes de la santé publique alors présents ont pris la peine de mentionner que le facteur le plus susceptible de faire augmenter la consommation n'est pas la légalisation, mais plutôt la commercialisation. Pour la SQDC, l'objectif n'est donc pas d'inciter de nouveaux consommateurs. La prudence sera cependant

de mise, puisque sur son conseil d'administration, on compte plusieurs membres du milieu des affaires, des gens de la SAQ, reconnus pour faire la promotion et encourager la consommation, mais aucun professionnel de la santé publique ni du domaine de l'éducation.

Sur les prochaines négociations

Nous avons discuté de l'importance de se mobiliser le plus possible, d'autant plus que, pour reprendre les mots du Ministre de l'Éducation, les portes sont ouvertes. Puisque les négociations dans le secteur public sont encadrées par différentes lois, telle que la loi 37, il est primordial de s'unir en front commun. Le gouvernement peut choisir avec quel groupe il négocie pour ensuite imposer l'entente à l'ensemble de la fonction publique. Le front commun permet donc d'imposer un interlocuteur au gouvernement.

« Oui mais, les enseignants ont l'appui de la population! »

Il n'est pas impossible de sortir de la clause-remorque, mais il s'agit d'un travail titanesque. Les infirmières l'ont essayé en 1999, mais n'ont pas réussi. Elles ont d'ailleurs dû subir de graves pénalités.

Comme chaque négociation, le gouvernement ne se gênera probablement pas pour en étaler les détails sur la place publique afin d'influencer l'opinion populaire. Il sera de notre devoir à tous de s'assurer que les faits ainsi exposés soient véridiques et que les deux côtés de la médaille soient présentés. On en profitera pour rappeler aux cadres qu'ils sont également soumis à la clause-remorque.

*Mathieu Rousseau, enseignant au secteur des jeunes
Membre des enseignantes et enseignants
à statuts précaires*

CONGÉ DES FÊTES



Veuillez prendre note que les bureaux du syndicat seront fermés du 22 décembre 2018 au 7 janvier 2019. Nous serons donc de retour le 8 janvier 2019

**JOYEUX NOËL ET
BONNE ANNÉE 2019!**

Kathy, Monique, Marc-Antoine, Stéphane, Renée Claude et Caroline